



NATIONS
UNIES

EP

UNEP(DEPI)/MED BUR.84/7



PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE

25 juillet 2017
Original: anglais

84^e réunion du Bureau des Parties contractantes à la
Convention pour la protection du milieu marin
et du littoral de la Méditerranée et ses Protocoles

Athènes, Grèce, 19-20 juin 2017 puis par Téléconférence le 14 juillet 2017

Rapport : Conclusions et recommandations

Pour des raisons environnementales et économiques, le tirage du présent document a été restreint. Les participants sont priés d'apporter leurs copies à la réunion et de ne pas demander de copies supplémentaires.

Table des matières

	Pages
Rapport	1-8
ANNEXES	
Annexe I	Liste des participants
Annexe II	Ordre du jour

Introduction

1. À l'invitation du Gouvernement grec, la 83^e Réunion du Bureau des Parties contractantes à la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et ses Protocoles s'est tenue à Athènes (Grèce) les 19 et 20 juin 2017 puis par téléconférence le 14 juillet 2017.

Participation

2. La Présidente du Bureau, Mme Christina Baritaki (Grèce), les Vice-Présidents, Mme Klodiana Marika (Albanie), M. Mohamed Abdel Moneim Farouk Osman (Égypte) et M. Victor Escobar Paredes (Espagne) ainsi que le Rapporteur, Mme Ayelet Rosen (Israël) ont pris part à la réunion du Bureau. M. Mohamed Benyahia (Maroc) s'est excusé. Mme Marijana Mance (Union européenne) a assisté à la réunion en tant qu'observatrice. Le Secrétariat était représenté par l'Unité de coordination (le Coordonnateur, le Coordonnateur adjoint et l'Administrateur de programme). La liste des participants figure à l'Annexe I du présent rapport.

I. Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion

3. La réunion a été ouverte par Mme Christina Baritaki, Présidente du Bureau, le lundi 19 juin 2017 à 09h30. Elle a souhaité la bienvenue aux membres du Bureau et aux personnes qui participaient à leur troisième réunion pour l'exercice biennal 2016-2017.

4. Le Coordonnateur a également adressé un discours de bienvenue aux participants.

II. Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux

5. La réunion a examiné et adopté l'Ordre du jour provisoire contenu dans le document UNEP(DEPI)/MED BUR.84/1 (Annexe II).

6. L'examen de l'ordre du jour initial de la CdP 20 a été ajouté à l'ordre du jour. En outre, l'observatrice de l'UE a informé la réunion que, au titre du point « Questions diverses », elle donnerait brièvement des informations sur la Conférence « Notre océan, un océan pour la vie » qui se tiendra à Malte les 5 et 6 octobre 2017.

III. Point 3 de l'ordre du jour : Rapport sur les travaux menés en septembre 2016 - mai 2017

7. Le Coordonnateur a présenté le document intitulé « Rapport du Secrétariat sur l'état d'avancement des activités menées durant la période allant de septembre 2016 à mai 2017 » (UNEP(DEPI)/MED BUR.84/3). Il a présenté les faits saillants du document, en notant que des efforts ont été fournis pour produire un rapport ciblé et concis.

8. Le Secrétariat a également présenté la version actualisée du « Rapport du Secrétariat sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des décisions de la CdP 19 » (UNEP(DEPI)/MED BUR.84/4).

9. Le Coordonnateur a souligné les efforts réussis de mobilisation des ressources et en particulier – mais pas uniquement – ceux ayant abouti à l'approbation par le Conseil du Fonds pour l'Environnement mondial (FEM) du « Programme pour la Méditerranée (MedProgramme) : Amélioration de la sécurité environnementale ». Il a également évoqué le projet SWITCH MED, qui arrive bientôt à son terme, et la possibilité de soutenir sa poursuite par un projet de suivi, afin de profiter de son succès et de sa dynamique. Les membres du Bureau se sont félicités des résultats de la mobilisation des ressources par le Secrétariat.

10. Réagissant à la question d'un membre du Bureau sur le moment choisi pour la délivrance des billets pour les voyages liés aux réunions, le Coordonnateur a souligné l'importance pour les Parties

contractantes de désigner le plus tôt possible les participants aux réunions, en particulier les participants pris en charge.

11. Les membres du Bureau se sont félicités des progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités menées. Le Bureau a également indiqué que des efforts devraient se poursuivre pour la préparation de rapports qui montrent plus clairement l'impact des activités.

12. Le Bureau a estimé qu'il était souhaitable de réfléchir aux questions thématiques stratégiques pertinentes pour les travaux futurs du système PAM. Il a été suggéré que le prochain exercice biennal puisse offrir des possibilités d'engager des discussions stratégiques non structurées entre les Parties sous la direction du Bureau.

Conclusion

13. Le Bureau a exprimé sa satisfaction pour le travail accompli tel que présenté par le Secrétariat, et pour les efforts et les résultats obtenus à ce jour.

IV. Point 4 de l'ordre du jour : Rapport du Secrétariat sur les questions d'ordre financier et administratif

14. Le Coordonnateur a informé la réunion des progrès réalisés en ce qui concerne la situation financière depuis la soumission du document UNEP(DEPI)/MED BUR.84/5 intitulé « Rapport du Secrétariat sur les questions d'ordre financier et administratif » et a noté qu'en plus de celles contenues dans le document susmentionné, la contribution de la Slovénie au Fonds d'affectation spécial pour la Méditerranée (MTF) a également été reçue, ce qui porte le taux de collecte pour 2017 à 65,04 %.

Conclusions

15. Le Bureau note avec satisfaction le niveau élevé de contributions reçues pour l'année 2016 et le taux de collecte prometteur pour 2017 à la fin du mois d'avril. Il prie les Parties contractantes qui n'ont pas payé leurs contributions et arriérés de 2017 de le faire dans les plus brefs délais et demande au Secrétariat d'adresser un courrier aux Parties contractantes en question concernant leurs arriérés ;

16. Le Bureau prend note des mesures prises par le Secrétariat relativement aux deux cas d'arriérés de plus de 24 mois. Il prie le Secrétariat de poursuivre ses efforts visant à collecter les arriérés et de faire un rapport au Bureau et aux Parties contractantes sur l'issue de ses actions et les réponses des deux Parties contractantes concernées ;

17. Le Bureau prend note de l'état d'avancement des recrutements à l'Unité de coordination et, en outre, encourage les Parties contractantes qui pourraient le faire à fournir des ressources humaines au Secrétariat dans les domaines qui en ont le plus souvent besoin par le biais du Programme des administrateurs auxiliaires (JPO) et d'autres programmes analogues. Il encourage également les Parties contractantes à tenir compte des besoins sur le plan de l'allocation de fonds aux ressources humaines requises pour l'exécution efficace et cohérente du Programme de travail.

V. Point 5 de l'ordre du jour : Questions spécifiques

18. Le Coordonnateur a présenté le « Rapport du Secrétariat sur les questions spécifiques » (UNEP(DEPI)/MED BUR.84/6).

19. La réunion a discuté des questions résumées dans les paragraphes suivants.

- **A. Statut de ratification de la Convention de Barcelone et ses Protocoles**

20. Le Coordonnateur a présenté la mise à jour contenue dans le document susmentionné sur les questions relatives à l'état de la ratification de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles.
21. Il a rapporté que, depuis la dernière réunion du Bureau, le Dépositaire a informé le Secrétariat du dépôt de l'instrument de ratification du Protocole « Prévention et situations critiques » par l'Algérie.
22. La Présidente a noté que la Grèce a fait des progrès dans le processus de ratification du Protocole GIZC (Gestion intégrée des zones côtières), qui devrait être finalisé au cours de l'exercice biennal en cours. Cette évolution a été très appréciée.
23. Le Bureau a également discuté de l'opportunité d'une analyse des contraintes qui provoquent un faible taux de ratification de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles, notamment leurs amendements pour chacune des Parties contractantes. Il a été proposé au Secrétariat de poursuivre les contacts avec ces Parties au niveau politique, afin d'identifier les contraintes en question et les moyens de les surmonter.

Conclusions

- 24. Le Bureau prend note de l'état actuel de la ratification de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles et exhorte les Parties contractantes qui ne l'ont pas encore fait à ratifier sans délai les instruments juridiques pertinents ;**
- 25. Le Bureau félicite l'Algérie pour la ratification du Protocole « Prévention et situations critiques » ;**
- 26. Le Bureau encourage la Présidente et le Secrétariat à poursuivre leurs efforts visant à parvenir à la ratification complète de la Convention de Barcelone révisée et de ses Protocoles.**

- **B. Évolution des accords avec les pays hôtes hébergeant des Centres d'activités régionales**

27. Le Coordonnateur a rendu compte de l'évolution des Accords avec les pays hôtes pour les Centres d'activités régionales (CAR), en notant les difficultés rencontrées pour une harmonisation complète de ces Accords, en particulier en raison de la nature et des spécificités différentes de chaque CAR ainsi que de la législation connexe des pays hôtes régissant les activités des CAR.
28. Le Bureau a discuté de la question et donné des orientations en conséquence.

Conclusions

- 29. Le Bureau prend note de l'état actuel de l'évolution des Accords avec les pays hôtes pour les CAR tel que rapporté par le Secrétariat et renvoie la question à la Réunion des Points focaux du PAM pour examen ultérieur par la 20^e Réunion ordinaire des Parties contractantes. Le Bureau, prenant note des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre d'un modèle unifié d'accords avec les pays hôtes, recommande au Secrétariat d'explorer d'autres modalités, le cas échéant, pour les soumettre aux Points focaux du PAM.**

- **C. Passage à un système de point focal thématique**

30. Le Coordonnateur a rendu compte des évolutions concernant le passage à un système de Points focaux thématiques, en notant que des informations pertinentes sont fournies dans le « Rapport du

Secrétariat sur les questions spécifiques » (document UNEP(DEPI)/MED BUR.84/6). L'Annexe I de ce document présente les modifications proposées au Mandat pour un éventuel passage, à titre expérimental, des points focaux du Centre d'activités régionales pour le Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP) et du Centre d'activités régionales pour les Aires spécialement protégées (CAR/ASP) à, respectivement, des Points focaux de l'Interaction terre-mer et de la Gestion intégrée des zones côtières (ITM/GIZC) et des Aires spécialement protégées et de la Diversité biologique (ASP/DB).

31. Le Bureau a discuté de la question, en notant que toute modification éventuelle devrait se faire à titre expérimental, sans perturber le système, et a donné des orientations en conséquence.

Conclusions

32. Le Bureau prend note du projet de Mandat révisé pour les Points focaux du CAR/PAP/ (ITM/GIZC) et du CAR/ASP (ASP/DB), tel que présenté par le Secrétariat à l'Annexe I du Rapport sur les questions spécifiques, et demande au Secrétariat de préparer à titre expérimental une réunion des Points focaux thématiques ASP/DB pour l'exercice biennal 2018-2019.

- D. Production des rapports et conformité

33. Le Coordonnateur a rendu compte de la soumission des rapports nationaux des Parties contractantes sur les progrès réalisés en ce qui concerne la préparation d'un format de rapport révisé et simplifié pour la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles, ainsi que de la composition du Comité de respect des obligations.

34. Le Bureau a discuté des questions susmentionnées et donné des orientations en conséquence.

Conclusions

35. Le Bureau demande instamment aux Parties contractantes qui ne l'ont pas encore fait de soumettre sans plus tarder leurs rapports nationaux de mise en œuvre pour les périodes 2012-2013 et 2014-2015 ;

36. Le Bureau exprime sa reconnaissance aux Parties contractantes qui se sont portées volontaires pour tester le projet de format révisé de rapport et encourage les Parties contractantes à participer à cet exercice afin de s'assurer que le format révisé de rapport est facile à utiliser ;

37. Le Bureau exhorte Monaco à désigner un expert en tant que Membre suppléant du Comité de respect des obligations pour un mandat de quatre ans, afin d'achever la composition du Comité, conformément à la Décision IG.22/15 ;

38. Le Bureau invite le Secrétariat à procéder à une analyse des informations mentionnées dans les rapports nationaux pour l'exercice biennal 2014-2015 afin de rédiger un rapport sur l'état général des progrès réalisés dans la région, d'un point de vue juridique, institutionnel et technique, dans la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles et de le présenter sous forme de fiche de renseignements à la réunion des Points focaux du PAM.

- E. Évaluation du PAM II

39. Le Coordonnateur a informé le Bureau de l'issue de la Réunion du Groupe de travail à composition non limitée sur l'évaluation du PAM II qui s'est tenue à Athènes (Grèce) les 16 et 17 mai 2017 et des observations reçues de deux Parties contractantes après sa réunion, telles qu'elles figurent dans le Rapport de la réunion (document UNEP(DEPI)/MED WG.440/4). Il a également noté que le

Bureau, lors de sa 82^e réunion, a décidé, entre autres, que : a) le Groupe de travail prépare ses conclusions à temps pour soumission à la 84^e réunion du Bureau ; et b) le Bureau fasse des recommandations à la Réunion des Points focaux du PAM, prévue pour 2017, qui seront présentées à la CdP 20 en même temps que les conclusions du Groupe de travail.

40. Le Bureau a discuté de la question lors de sa session du 19 au 20 juin 2017 et lors de la reprise de la session par téléconférence le 14 juillet 2017, c'est-à-dire après l'achèvement des travaux du Groupe de travail susmentionné. Le Bureau a approuvé les recommandations comme suit, pour transmission à la Réunion des Points focaux du PAM, prévue pour 2017, afin d'être présentées à la CdP 20 en même temps que les conclusions du Groupe de travail.

Conclusions

41. Le Bureau accueille favorablement les mesures prises par le Secrétariat ;

42. Le Bureau prend note des conclusions de la Réunion du Groupe de travail à composition non limitée liées à l'évaluation du PAM II (Athènes, Grèce, 16-17 mai 2017), comme indiqué à l'annexe II du Rapport sur les questions spécifiques ;

43. Le Bureau souscrit à l'avis du Secrétariat selon lequel une mise à jour du PAM II comme celle proposée peut être effectuée à travers une Décision lors d'une Réunion des Parties contractantes ;

44. Le Bureau reconnaît le résultat des travaux du Groupe de travail à composition non limitée et accepte de le transmettre aux points focaux du PAM pour examen lors de leur prochaine réunion, dans un document consolidé accompagné des commentaires reçus par l'Italie et la France. Le Bureau demande au Secrétariat de transmettre également les « Questions juridiques associées à l'évaluation du PAM II » fournies par le Secrétariat aux Points focaux du PAM en tant que document d'information.

- F. Coopération et partenaires

45. Le Coordonnateur a donné un aperçu de la coopération avec des organisations internationales et régionales et des organismes de coopération bilatérale et a informé les membres du Bureau de l'opérationnalisation des accords en cours et des progrès réalisés dans l'élaboration de nouveaux accords.

46. Concernant les paragraphes décisionnels de la Décision IG.22/18 sur la Coopération et les Partenaires, le Coordonnateur a informé les membres du Bureau de l'évaluation des demandes d'accréditation de « Plastics Europe AISBL » et de « Youth Love Egypt » en tant que Partenaires du PNUE/PAM.

Conclusions

47. Le Bureau se félicite des progrès réalisés sur les questions liées à la Coopération et aux Partenaires, en particulier la collaboration étroite avec la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) et le WWF MedPO et l'extension du protocole d'accord avec le Secrétariat de l'Union pour la Méditerranée (SUPM) et encourage le Secrétariat à poursuivre ses travaux sur ces questions. En outre, le Bureau demande au Secrétariat de préparer un plan actualisé de mise en œuvre du protocole d'accord avec le SUPM, conformément aux priorités de la Stratégie à moyen terme (SMT) ;

48. Le Bureau se félicite des mesures prises par le REMPEC pour renforcer les synergies avec les acteurs internationaux pertinents, notamment l'Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM) ;

49. Le Bureau approuve les résultats de l'évaluation par le Secrétariat des demandes soumises par « Plastics Europe AISBL » et « Youth Love Egypt » pour leur accréditation en tant

que partenaires du PAM et demande au Secrétariat de les soumettre aux Points focaux du PAM et à la CdP 20 pour examen et approbation.

- G. Information et communication de proximité

50. Le Coordonnateur a présenté une brève mise à jour des activités d'information et de communication. Il a également rendu compte de la participation active à des événements de grande envergure, tels que la Conférence des Nations Unies pour soutenir la mise en œuvre de l'ODD 14 à New York du 5 au 9 juin 2017, la réunion des ministres de l'Environnement du G7 à Bologne (Italie) les 11 et 12 juin 2017 et la Conférence de haut niveau du G20 sur les déchets marins à Brême (Allemagne) du 30 mai au 1^{er} juin 2017. Enfin, il a développé les futurs plans pour l'exercice biennal et a souligné la nécessité de renforcer la capacité de l'Unité de coordination dans ce domaine.

Conclusions

51. Le Bureau se félicite des très bons résultats des travaux d'information et de communication et des efforts fructueux du Secrétariat pour accroître la visibilité et l'impact du système PAM-Convention de Barcelone, en dépit des ressources limitées disponibles pour l'information et la communication ;

52. Le Bureau félicite le REMPEC pour la célébration de son 40^e anniversaire et prend note du travail du Centre et de l'engagement important du gouvernement de Malte, en tant que pays hôte, ainsi que du soutien de l'OMI (Organisation maritime internationale).

- H. Préparations pour les réunions principales du PAM (Points Focaux du PAM, 17^{ème} Réunion de la CMDD, CdP 20)

53. Le Coordonnateur a informé le Bureau des préparatifs de la 17^e Réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) qui aura lieu à Athènes (Grèce) du 4 au 6 juillet 2017. Il a noté l'importance du processus participatif pour la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD) 2016-2025, à laquelle tous les membres de la CMDD devraient participer activement.

54. Les membres du Bureau ont discuté des aspects les plus importants de la réunion, y compris le plan de mise en œuvre et de suivi de la SMDD, le Tableau de bord du développement durable en Méditerranée et ses indicateurs, ainsi que la feuille de route pour la préparation du rapport MED2050.

55. Le Coordonnateur a ensuite informé la réunion des préparatifs de la prochaine Réunion des Points focaux du PAM, qui se tiendra à Athènes (Grèce) du 12 au 15 septembre 2017, et de la 6^e Réunion du Groupe de coordination de l'Approche écosystémique (EcAp) qui aura également lieu à Athènes (Grèce) le 11 septembre 2017. Il a noté l'intention du Secrétariat de limiter le nombre de projets de décision soumis à l'examen des Points focaux du PAM et de réduire au minimum la taille du texte des projets de décision.

56. La réunion a accepté l'intention du Secrétariat et a également noté la possibilité de mettre en place, lors de la réunion des Points focaux du PAM, un groupe de travail sur le Programme de travail et le Budget de l'exercice biennal.

57. Le Coordonnateur a présenté les propositions du Secrétariat sur le thème de la CdP 20, telles que présentées à l'Annexe IV du document UNEP(DEPI)/MED BUR.84/6, en notant qu'elles avaient été préparées en prenant en compte les grands événements internationaux sur les océans dans le cadre du développement durable et le thème de l'UNEA-3 (Assemblée des Nations Unies pour l'environnement). Il a également présenté l'ordre du jour provisoire préliminaire de la CdP 20, tel qu'il a été convenu lors de l'adoption de l'ordre du jour de la réunion du Bureau.

58. Les membres du Bureau ont discuté et donné des orientations sur le thème et l'ordre du jour provisoire préliminaire de la CdP 20.

Conclusions

59. **Le Bureau se félicite des principaux sujets et des progrès réalisés dans la préparation de la 17^e réunion de la CMDD ;**

60. **Le Bureau prend note de la liste proposée de projets de décision pour examen par les Points focaux du PAM et demande au Secrétariat de finaliser leur préparation en temps opportun pour soumission à la réunion des Points focaux du PAM ;**

61. **Le Bureau se félicite des propositions du Secrétariat concernant le thème de la CdP 20 et décide du thème suivant : « Mise en œuvre de l'ODD 14 dans le cadre de l'Agenda 2030 pour le développement durable, avec un focus sur la pollution marine et la biodiversité » ;**

62. **Le Bureau a approuvé l'ordre du jour provisoire préliminaire de la CdP 20 préparé par le Secrétariat et a demandé au Secrétariat de le présenter aux Points focaux du PAM.**

- I. Autres questions

63. Le Secrétariat a présenté les progrès réalisés dans la préparation du Rapport sur la qualité (QSR) 2017 et a noté que le projet définitif du QSR 2017 est en voie de finalisation avant examen par le Groupe de coordination de l'EcAp et par les Points focaux du PAM.

Conclusions

64. **Le Bureau se félicite des progrès réalisés dans la préparation du QSR 2017 et demande au Secrétariat de tout mettre en œuvre pour finaliser le rapport en temps opportun avant examen par le Groupe de coordination de l'EcAp et par les Points focaux du PAM.**

VI. Point 6 de l'ordre du jour : Préparation du Programme provisoire de travail et du Budget 2018-2019

65. Le Secrétariat a présenté les progrès réalisés pour la préparation du projet de Programme de travail et Budget 2018-2019 (PdT), en soulignant que le processus pour l'exercice biennal en cours comprenait de nouveaux éléments, notamment : a) la préparation du PdT sur la base de la Stratégie à moyen terme 2016-2021 récemment adoptée, b) la coopération très solide avec les Composantes du PAM dès les premiers stades de la préparation du PdT, et c) l'implication régulière et dès le début des Points focaux du PAM et des Parties contractantes en général.

Conclusions

66. **Le Bureau prend note de la proposition du Secrétariat sur les grandes lignes, les principes et les hypothèses pour le PdT 2018-2019 et note que le Secrétariat a l'intention de finaliser les travaux dans ce sens pour soumission aux Points focaux du PAM ;**

67. **En ce qui concerne le budget total pour 2020-2021, le Bureau invite le Secrétariat à préparer une proposition de budget global prévisionnel non contraignant pour l'exercice biennal, en tenant compte de la nécessité pour le système PAM de remplir les nouveaux mandats décidés par les Parties contractantes lors de la dernière décennie et des coûts d'exploitation croissants de toutes ses composantes. Le Bureau note en outre que le projet de budget pour l'exercice biennal 2020-2021 doit être examiné par toutes les Parties contractantes lors de la réunion des Points focaux du PAM et lors de la CdP ;**

68. Le Bureau se félicite de l'approbation du MedProgramme du FEM, du projet Adriatique du FEM, du projet du Fonds spécial pour les changements climatiques du FEM, ainsi que des projets SIMWESTMED et SUPREME MED financés par l'UE, et demande au Secrétariat de poursuivre le bon travail visant attirer des fonds extérieurs et à les faire correspondre aux priorités de la SMT et du PdT.

VII. Point 7 de l'ordre du jour : Date et lieu de la 85e réunion du Bureau

69. Le Bureau a convenu que sa 85^e réunion se tiendra mi-2018 à Tirana (Albanie) et que la date précise sera décidée ultérieurement.

VIII. Point 8 de l'ordre du jour : Questions diverses

70. La représentante de l'UE a évoqué la prochaine Conférence « Notre océan, un océan pour la vie », qui se tiendra à Malte les 5 et 6 octobre 2017, en notant qu'elle portera sur des questions telles que la pollution marine, les aires marines protégées et les impacts du changement climatique. Elle a également informé les membres du Bureau que la réunion focalisera sur trois régions, à savoir l'océan Indien, l'océan Atlantique et la mer Méditerranée, et que des engagements volontaires peuvent être soumis à la Conférence.

IX. Point 9 de l'ordre du jour : Conclusions et recommandations

71. Le Bureau a adopté l'ensemble des conclusions et recommandations formulées dans le présent rapport.

X. Point 10 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion

72. La réunion a été suspendue par la Présidente du Bureau le mardi 20 juin 2017 à 17h30, reprise par téléconférence le vendredi 14 juillet 2017 à 10h00 avant d'être clôturée le même jour à 11h15.

Annexe I

Liste des participants

MEMBRES DU BUREAU

GREECE / GRÈCE

(PRESIDENT)

Ms. Christina Baritaki

Secretary General

Ministry of Environment and Energy

Tel: +30 210 69 69 850

Fax: +30 210 69 69 501

Email: ch.baritaki@prv.ypeka.gr

ALBANIA / ALBANIE

(VICE PRESIDENT)

Ms. Klodiana Marika

Director

Biodiversity and Protected Areas

Ministry of Environment

Tel:

Email: Klodiana.Marika@moe.gov.al

EGYPT / ÉGYPTE

(VICE PRESIDENT)

Mr. Mohamed Abdel Moneim F. Osman

Head of Environmental Management Sector

Egyptian Environmental Affairs Agency

(EEAA)

Ministry of State For Environmental Affairs

Tel: +202 5256 483; +201 005 625 212

Fax: +202 2526 454

Email: ceo.eeaa@eeaa.cloud.gov.eg

SPAIN / ESPAGNE

(VICE PRESIDENT)

Mr. Victor Escobar Paredes

Head of Unit

Directorate General for the Sustainability of the

Coast and the Sea

Ministry of the Environment and Rural and

Marine Affairs

Tel: +34 915 976 038

Email: vaescobar@magrama.es

ISRAEL / ISRAËL

(RAPPORTEUR)

Ms. Ayelet Rosen

Director Multilateral Environmental Agreements

Division

Ministry of Environmental Protection

Tel: +972 26 553 746

Fax: +972 26 553 752

Email: ayeletr@sviva.gov.il

**OBSERVER
OBSERVATEUR**

**EUROPEAN UNION / UNION
EUROPÉENNE**

Ms. Marijana Mance
Policy Officer, UNEP/MAP Focal Point
European Commission
Directorate-General for Environment
Unit C2: Marine Environment and Water
Industry

Tel: +32 22 982 011
Email: marijana.mance@ec.europa.eu

**SECRETARIAT TO THE BARCELONA CONVENTION
COORDINATING UNIT OF THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN**

**SECRETARIAT DE LA CONVENTION DE BARCELONE
UNITÉ DE COORDINATION DU PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

Mr. Gaetano Leone
Coordinator

Tel: +30 210 72 73 101
Email: gaetano.leone@unep.org

Ms. Tatjana Hema
Deputy Coordinator

Tel: +30 210 72 73 115
Email: tatjana.hema@unep.org

Mr. Ilias Mavroeidis
Programme Management Officer

Tel: +30 210 72 73 132
Email: ilias.mavroeidis@unep.org

Annexe II
Ordre du jour

Ordre du jour

Point 1 de l'ordre du jour	Ouverture de la réunion
Point 2 de l'ordre du jour	Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux
Point 3 de l'ordre du jour	Rapport sur les travaux menés en septembre 2016 - mai 2017
Point 4 de l'ordre du jour	Rapport du Secrétariat sur les questions d'ordre financier et administratif
Point 5 de l'ordre du jour	Questions spécifiques : <ul style="list-style-type: none">a) Statut de ratification de la Convention de Barcelone et de ses Protocolesb) Évolution des accords avec les pays hôtes hébergeant des Centres d'activités régionalesc) Passage à un système de point focal thématiqued) Production des rapports et conformitée) Évaluation du PAM IIf) Coopération et partenairesg) Information et communication de proximitéh) Préparations pour les réunions principales du PAM (Points Focaux du PAM, 17ème Réunion de la CMDD, CdP 20)
Point 6 de l'ordre du jour	Préparation du Programme provisoire de travail et du Budget 2018-2019
Point 7 de l'ordre du jour	Date et lieu de la 85^e réunion du Bureau
Point 8 de l'ordre du jour	Questions diverses
Point 9 de l'ordre du jour	Conclusions et recommandations
Point 10 de l'ordre du jour	Clôture de la réunion